REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MAYO-KANI

COMMUNE DE GUIDIGUIS

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MAYO-KANI DIVISION

GUIDIGUIS COUNCIL

GENERAL SECRETARY

Fc 06250 (27/10/2026)

DECISION MUNICIPALE N°002/DM/CMNE-GDG/SG/2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE PASSEE APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/BEC/2026 DU 26/01/2026 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS : LOT 1 : ECOLE PUBLIQUE DE DOUBANE II ET LOT 2 : ECOLE PUBLIQUE DE SIRLAWE

Le Maire de la Commune de Guidiguis, Maître d'Ouvrage

AO N° 001 (Lot 1 et 2)

Vu La Constitution ;
Vu La Loi N° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la Décentralisation ;
Vu La Loi N° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu La Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements communaux et les diverses modifications subséquentes ;
Vu Le décret n° 82/455 du 20 septembre 1982 portant création de la Commune de Guidiguis ;
Vu Le décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu Le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 Portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 Portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté n° 00000315/A/MINDDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Guidiguis ;
Vu Vu l'Arrêté n° 000170/A/MINDDEVEL du 04 Août 2022 Constatant l'élection du Maire à l'issue de la Session extraordinaire du Conseil Municipal du 07 juin 2022 dans la Commune de Guidiguis, Département de Mayo-Kani, Région de l'Extrême-Nord ;
Vu La Décision N°0000268/CAB/MINMAP du 08 Septembre 2025 portant nomination du président de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la Commune de Guidiguis ;
Vu L'Avis d'Appel d'Offres National OUVERT N°01/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/BEC/2026 DU 26/01/2026
Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés en date du

DECIDE

Article 1er : L'Entreprise ETS BAKARI FILS, est attributaire de la Lettre-Commande relative à la consultation N°01/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/BEC/2026 DU 26/01/2026 des lots n°01 et n°02 pour les montants et délai détaillés dans le tableau ci-dessous :

Entreprises Attributaire		Montant TTC	Délai d'exécution En Jours
LOT 1 : ECOLE PUBLIQUE DE DOUBANE II	**ETS BAKARI FILS**	**18.000.000**	**90**
LOT 2 : ECOLE PUBLIQUE DE SIRLAWE	**ETS BAKARI FILS**	**18.000.000**	**90**

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Guidiguis, le 06 MAI 2026
Le Maire de la Commune de Guidiguis
(Maître d'Ouvrage)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN DEPARTEMENT DU MAYO-KANI MAIRE COMMUNE DE GUIDIGUIS REGION DE L'EXTREME-NORD

Ampliations :
- *MINMAP*
- *ARMP*
- *SIGAMP*
- *INTERESSE*
- *CHRONO/ARCHIVES*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MAYO-KANI

COMMUNE DE GUIDIGUIS

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MAYO-KANI DIVISION

GUIDIGUIS COUNCIL

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE N°002/C/CMNE-GDG/SG/2026

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/BEC/2026 DU 26/01/2026 EN PROCEDURE NORMALE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS : LOT 1 : ECOLE PUBLIQUE DE DOUBANE II ET LOT 2 : ECOLE PUBLIQUE DE SIRLAWE

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL

Le Maire de la Commune de Guidiguis, *Maître d'Ouvrage,* porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que L'Entreprise ETS BAKARI FILS, a été déclarée attributaire de la Lettre-Commande relative à la consultation N°01/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/BEC/2026 DU 26/01/2026 des lots n°01 et n°02 pour les montants et délai détaillés dans le tableau ci-dessous :

Entreprises Attributaire		Montant TTC	Délai d'exécution En Jours
LOT 1 : ECOLE PUBLIQUE DE DOUBANE II	**ETS BAKARI FILS**	**18.000.000**	**90**
LOT 2 : ECOLE PUBLIQUE DE SIRLAWE	**ETS BAKARI FILS**	**18.000.000**	**90**

L'Entreprise retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache du Secrétaire Général de la Commune de Guidiguis, Chef de Service du marché, pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés publics.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Fait à Guidiguis, le 06 MAI 2026.
Le Maire de la Commune de Guidiguis
(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :
- *MINMAP*
- *ARMP*
- *SIGAMP*
- *INTERESSE*
- *CHRONO/ARCHIVES*

